



Nréf. SGal/CH

Paris, le 05 mars 2020

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : EPS au CRPE

Monsieur le Directeur Général,

À la suite de l'annonce au mois de novembre du nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles, nous vous avons alerté sur la suppression envisagée de l'épreuve EPS. Nous avons appris le 23 janvier, lors d'une audience avec la FSU, que cette épreuve serait réintégrée à l'oral pour une durée de 30 minutes. Nous approuvons bien sûr cette décision et exprimons notre satisfaction. Cependant, nous n'avons aucune information depuis janvier relative à la forme et aux contenus de cette épreuve.

L'intitulé de l'épreuve dont nous avons eu écho (« 30' sur l'EPS et les connaissances scientifiques du développement de l'enfant et de la psychologie de l'enfant ») peut être source d'incompréhension voire de détournement de l'EPS au profit de « connaissances générales ». Nous vous demandons de modifier cette annonce pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le fait qu'il s'agisse bien d'une épreuve EPS. Nous souhaitons rappeler que l'épreuve actuelle nous convient globalement même si elle fait l'impasse, et nous le regrettons, sur les compétences acquises dans l'exercice même des pratiques physiques que les professeurs des écoles auront à enseigner. L'épreuve actuelle permet de révéler des compétences professionnelles (conception et justification des contenus d'enseignement) et permet aux candidat-es de se former au plan didactique sur 4 activités physiques. Le choix de ces activités est de la responsabilité des recteurs, mais dans la plupart des cas, il s'agit de la natation, des activités athlétiques, de la danse, des jeux et sports collectifs, avec des sujets qui concernent aussi bien l'école maternelle que l'élémentaire. Nous rappelons que nous tenons à un programme centré sur ces activités les plus couramment enseignées à l'école primaire pour que les candidat-es puissent acquérir des connaissances et compétences solides dans l'enseignement de l'EPS à l'école primaire. Lorsque le concours sera en fin de M2, il sera possible de rajouter les activités gymniques qui sont actuellement le support de nombreux « parcours de motricité » en maternelle. Cela suppose bien sûr un horaire de formation fléché « EPS » au sein du master.

Nous exprimons également le souhait de voir évoluer le test de natation (pré-requis pour s'inscrire au CRPE) qui est actuellement un 50 mètres nage libre, sans aucune exigence autre que sauter dans l'eau. Il nous semblerait plus logique que le test pour les futur-es enseignant-es soit a minima le même que pour les élèves en fin d'école primaire (actuellement l'ASSN), qui peut être délivré dans toutes les INSPE. Il en va de la sécurité et de la réussite des élèves qui leur sont confiés.

Nous rappelons que nous souhaitons être associés à la réflexion que vous semblez initier sur la refonte des concours, en particulier sur les épreuves EPS, tant au CRPE qu'au CAPEPS.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général du SNEP FSU



Francette POPINEAU
co-Secrétaire Générale du SNUipp FSU

Courrier également adressé à M. Soetemont Vincent